

L'INFO DES TOUPIS

Année 2024



**Bulletin d'information de la
Commune de**


Chastreix

SOMMAIRE

I LA MUNICIPALITE

- ♦ Le conseil municipal, personnel communal et informations diverses
- ♦ Le budget
- ♦ La communication

II LES SERVICES DE LA COMMUNE

- ♦ L'urbanisme
- ♦ Bornes incendies, déneigement
- ♦ L'église, le cimetière
- ♦ Les repas
- ♦ Etat civil et recensement
- ♦ La journée de nettoyage

III NOS ASSOCIATIONS, PRESTATAIRES ECONOMIQUES ET PARTENAIRES

- ♦ Les activités associatives
- ♦ La liste des prestataires et commerçants
- ♦ Les nouveautés
- ♦ La Réserve Naturelle Nationale de Chastreix
- ♦ La Fabrique des Transitions
- ♦ La SAEM

IV SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DES ALENTOURS

- ♦ SICTOM des Couzes
- ♦ ADIL, France Service, Patients à Haut Risques, Clic Séniors
- ♦ La gestion de nos animaux
- ♦ Règlementation des boisements
- ♦ Le ramassage scolaire
- ♦ N° urgences

Le Mot du Maire

L'année 2024 aura été riche en événements et en moments conviviaux, autant de temps forts partagés ensemble pour se réjouir de notre commune.

J'adresse à tous en mon nom et celui de l'ensemble des conseillers municipaux nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

En 2024 ont eu lieu des élections municipales complémentaires : Michel CHASSAGNE, Patrick LEBRETON, Véronique VINCENT, Leslie WALKER et Agathe ZEHAR ont été élus: félicitations aux 5 élus.

2024 : c'est l'année de la communication pour la commune : l'application ILLIWAP, le site Internet et la page Facebook. Ces outils de communication numérique sont indispensables et devraient nous permettre un meilleur lien avec nos administrés, plus de visibilité pour développer le tourisme en collaboration avec l'office de tourisme du Sancy.

2024 : c'est la fin de l'adressage,

2024 : d'importants travaux sur les toilettes publiques au bourg et à la station qui sont désormais terminés

2025 : ce sont de nombreux projets (fin des diagnostics eau et assainissement, étude pour la réfection de l'intérieur de l'Eglise, travaux de voirie, des tables de lecture de paysage, un radar pédagogique, l'aménagement de la salle d'activité de la mairie, la rénovation du couloir des appartements de la commune et l'éclairage public) et c'est aussi l'année du recensement.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui font le choix de venir vivre à CHASTREIX et remercier toutes les associations qui comme chaque année nous ont permis d'avoir un bel été très animé, remercier le personnel de la Mairie et la SAEM de Chastreix Sancy pour leur dévouement et sympathie .

Que cette année soit synonyme de joie et de santé !

Le Maire Michel BABUT



Le 18 décembre, nous avons reçu Madame Hélène HARGITAI, sous-préfète de l'arrondissement d'Issoire, pour une réunion de travail puis un repas à la Reine Margot.

Merci à elle d'être venu à notre rencontre.

Le Conseil Municipal

Maire: Michel BABUT

1er adjointe: Christine GARDETTE

2ème adjoint: Pierre FAUGÈRE

En 2024, des élections municipales complémentaires se sont déroulées, les 9 et 15 juin afin de compléter le conseil municipal suite à 5 démissions.

Les Commissions

Les présidents des commissions sont représentés en gras

Travaux et Personnel technique

Pierre FAUGERE

Michel CHASSAGNE

Patrice FERREYROLLES

Christine GARDETTE

Simon GOIGOUX

Agriculture et Urbanisme

Pierre FAUGERE

Christine GARDETTE

Patrice FERREYROLLES

Michel CHASSAGNE

Agathe ZEHAR

CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

Christine GARDETTE

Simon GOIGOUX

Patrice FERREYROLLES

Véronique VINCENT

Membres hors conseil : Michel CHASSAGNE, Chantal GATIGNOL, Josette GATIGNOL, Monique VERGNOL.

Communication

Leslie WALKER

Véronique VINCENT

Agathe ZEHAR

Conseillers:

Patrice FERREYROLLES

Simon GOIGOUX

Jean-Rémy ROUGIER

Conseillers élus aux

complémentaires:

Michel CHASSAGNE

Patrick LEBRETON
(a démissionné le 21.12.24)

Véronique VINCENT

Leslie WALKER

Agathe ZEHAR

Finances

Jean-Rémy ROUGIER

Patrice FERREYROLLES

Christine GARDETTE

Simon GOIGOUX

Pierre FAUGERE

Leslie WALKER

Agathe ZEHAR

Tous les élus sont conviés
lors de l'élaboration des
budgets.

Les délégations sont les suivantes:

Société Mixte de Gestion Forestière:

Simon Goigoux pour Bagnols
Patrice Ferreyrolles pour Picherande

Contrat Rivières:

Michel Babut

Appel d'offres/ marchés publics:

Titulaire: Michel Babut, Pierre Faugère,
Jean-Rémy Rougier
Suppléant(e)s: Christine Gardette, Patrice
Ferreyrolles

Déneigement:

Michel Babut

CLIC:

Jean-Rémy Rougier

SAEM Station Chastreix:

Membres du conseil: Michel Babut, Pierre Faugère,
Simon Goigoux et Leslie Walker.

Membres hors conseil: Jean-Rémy Rougier, Pierre
Dalla Zanna, Frédéric Echavidre, Lionel Gay

Correspondant Défense:

Jean-Rémy Rougier

Plan Alimentaire Territorial:

Jean-Rémy Rougier

Parc des Volcans:

Titulaire: Jean-Rémy Rougier
Suppléant: Michel Babut

Etablissement Public Foncier Auvergne SMAF:

Michel Babut

SEMERAP (assainissement):

Pierre Faugère

AGEDI (Logiciel mairie):

Jean-Rémy Rougier

Territoire d'énergie SIEG (Gaz & électricité):

Titulaire: Simon Goigoux
Suppléant: Patrice Ferreyrolles

Manifestations sportives:

Titulaire: Pierre Faugère
Suppléant: Michel Chassagne

SICTOM des Couzes:

Titulaire: Michel Babut
Suppléant: Jean-Rémy Rougier

Personnel communal

Nous bénéficions toujours du travail assidu de Véronique Vergne, secrétaire de mairie, et de Christophe Bernard adjoint technique, merci à eux !

Mr Tony Biotteau est stagiaire au service technique depuis le 1er juin 2024.

Mme Patricia Renault est partie à la retraite le 1^{er} avril et nous la remercions pour toutes ces années de service! Maxime Harrel l'a remplacée jusqu'au 15 octobre et c'est aujourd'hui Aurore Hardy qui assure la fonction d'agente d'entretien des locaux publics.

Mme Nelly Roussière a géré l'agence postale jusqu'au mois de juin 2024. Depuis, c'est Aurore Hardy qui assure cette fonction. Son contrat s'arrêtant le 31 décembre, il a été renouvelé pour cette année 2025.



Horaires de la mairie

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 14h30-17h30

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 14h30-17h30

Samedi : 9h-12h

n° tél: 04 73 21 51 43

communedechastreix@orange.fr

Pour vos piles et petites batteries usagées, le collecteur est toujours présent à la mairie.



Agence postale

Notre contrat avec la Poste a bien été renouvelé jusqu'en 2033, date à laquelle il sera renégocié. Il a cependant été réduit de 2h par la Poste, mais ces heures sont bien conservées grâce à la participation de la mairie. Voici les services proposés par l'agence postale : envoi/réception des colis, vente de timbres, vente de carte SIM, possibilité de retrait si vous avez un compte bancaire à la Poste.

LE + : Une tablette numérique est à la disposition de tous afin de pouvoir consulter :

- les services publics (assurance maladie, France travail, ...)
- les informations locales (animations locales, restaurants, commerces, ...)

Une boîte à livres est à votre disposition, dans laquelle vous pouvez déposer les livres que vous ne lisez plus, et/ou repartir avec un livre généreusement déposé !

Rappel des horaires : du lundi au vendredi 9h30/12h00, le samedi 9h30/11h; heure de départ des courriers et colis 10h30 (sauf le samedi 9h30)

N° de téléphone : 04 73 21 56 41.

Office du tourisme

Horaires du 08/02 au 09/03 : ouvert de 14h à 17h les lundi, mardi, mercredi et dimanche à la station et le samedi au bourg.

Horaires du 10/03 au 30/03 : ouvert le mardi au bourg de 14h30 à 17h30.

Réponse tous les jours 9h à 12h et 14h à 18h au 04 73 21 52 00 / 04 73 21 56 41

Rappel succinct du fonctionnement budgétaire

Les recettes budgétaires : Ce sont les rentrées d'argent de la commune: les impôts locaux, les participations de l'Etat et des autres collectivités, les produits des locations d'appartements, les revenus de l'exploitation forestière, des services publics (comme le portage des repas par exemple), les produits comptables et les prêts ou subventions octroyés à notre commune.

Les dépenses budgétaires : Ce sont les sorties d'argent de la commune : les charges à caractère général (achat de matériel, entretien et réparations, frais, assurances ...), les charges de personnel (salaires, charges sociales), les indemnités des élus , les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...) et comptables.

Le montant des dépenses doit toujours correspondre au montant des recettes. La commune souscrit des emprunts ou demande des subventions pour financer ses investissements et parvenir à cet équilibre.



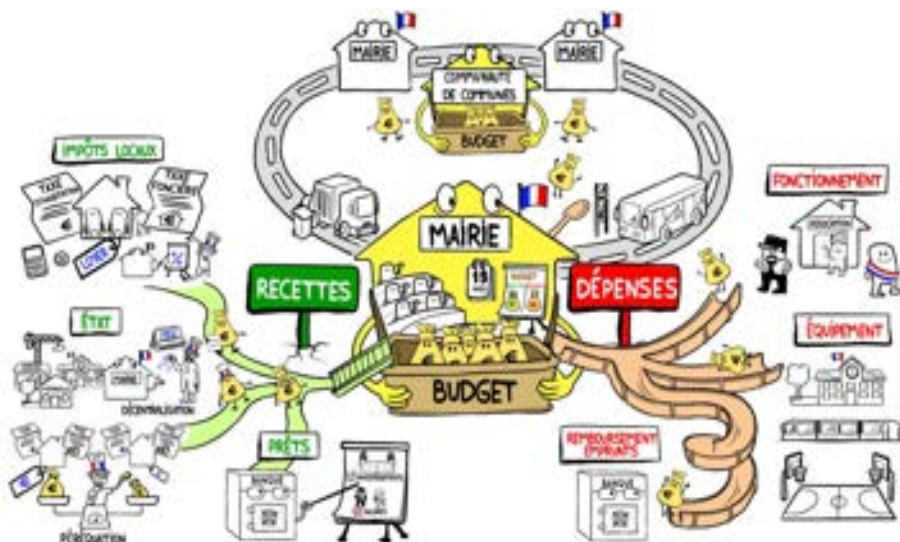
Le budget communal

Il est réparti entre les dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement :

- ◆ Les dépenses de la section de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières.
- ◆ Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur de notre patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.
- ◆ En 2024, le budget de la commune était de 1 536 518€. La section investissement représente 822 143€ et la section de fonctionnement représente 714 375€.
- ◆ Tout le détail est bien sûr à votre disposition en mairie!

Le Budget eau et assainissement

Notre budget eau et assainissement s'élève à 514 222 €. La Section fonctionnement est de 134 384€ et la section d'investissement est de 379 838€.



Quelques détails concernant 2024

Recettes principales : 210 000€ de subventions, 373 000€ d'emprunts bancaires, 160 000€ de produits de cessions immobilières (vente de terrain à la Station), 27 000€ de dotations et fonds attribués à la commune, 23 800€ correspondants aux 10% que la SAEM Chastreix-Sancy reverse à la commune (exploitation remontées mécaniques).

Pour rappel, le contrat de Délégation de Service Public signé entre la commune et la SAEM prévoit que la commune encaisse 10% des recettes de la SAEM. Elle récupère également 50% de son résultat. En cas de déficit, la commune participe à hauteur de 25 000€ maximum. Concernant les dépenses, la commune prend en charge les investissements supérieurs à 100 000€.

Répartition de notre dette :

- Assainissement station : 270 000€ en 2012, échéance annuelle de 19 900€ jusqu'en 2032.
- Station de ski : 250 000€ en 2018, échéance annuelle de 15 000€ jusqu'en 2038.
- Station de ski : 150 000€ en 2021, d'échéance annuelle de 19 000€ jusqu'en 2029.
- Voirie : 110 000€ en 2022, échéance annuelle 12 600€ jusqu'en 2032.

Principales dépenses :

- ◆ Dépenses de fonctionnement : électricité, fourniture de petits équipements, entretien du matériel roulant, charges de personnel etc... Soit les frais inhérents au fonctionnement quotidien de la commune, avec en prime cette année un beau feu d'artifice.
- ◆ Dépenses d'investissement : rénovation des portes de garage, de la salle du ski club, achat de table de pique-nique. Également, dans le cadre du développement de l'activité 4 Saisons : rénovation des toilettes au bourg et à la station, rénovation de la salle hors sac, fresque murale.

Projets 2025 sous réserve des dotations et subventions

Projets votés:

- ◆ Fin des diagnostics eau et assainissement,
- ◆ Radar pédagogique à alimentation solaire,
- ◆ Travaux de voiries,
- ◆ Deux nouvelles tables de lecture de paysage, au Bourg et au Roc de Courlande,
- ◆ Eclairage public à la station
- ◆ Equipement de la salle d'activité à la mairie (rétro-projecteur)

Projets envisagés:

- ◆ L'étude pour la réfection de l'intérieur de l'Eglise
- ◆ Rénovation des appartements de la commune au Bourg.



Diagnostics Eau et Assainissement

La commune a mandaté une étude sur l'eau et l'assainissement, pour un coût global de 76 690€ (21 940€ pour l'assainissement et 54 750€ pour le réseau de distribution d'eau).

Réseau d'assainissement : « Les deux stations d'épuration de la commune sont largement dimensionnées pour recevoir et traiter les effluents des abonnés de la commune. Cependant, sur le secteur du Bourg, la présence très importante d'eaux claires parasites engendre un fonctionnement ponctuel en surcharge hydraulique des ouvrages. Cette présence d'eaux claires parasites ne permet ni aux ouvrages de fonctionner dans de bonnes conditions ni de respecter les normes de rejet définies par l'arrêté du 21 juillet 2015. »



Points de captage : « Les eaux souterraines captées qui alimentent le réseau de distribution de la commune de Chastreix sont peu minéralisées, à PH acide et légèrement agressives. La qualité microbologique des eaux est bonne, mais ces ressources restent vulnérables aux ruissellements et pollutions anthropiques. »

La poursuite de l'étude nécessite le remplacement de 2 de nos compteurs et l'installation de 4 nouveaux. Nous aurons alors une vision des aménagements nécessaires à notre réseau.

Nouveaux tarifs appliqués en 2025:

- Abonnement 1er compteur: 50 €, 2ème compteur: 20 €;
- De 0 à 200m³ : 1,30€;
- > 200 m³ : 0,70€;
- Assainissement (abonnés du bourg): 1€;
- Assainissement (abonnés station de Chastreix Sancy) : 5,40€;

A noter : les tarifs des redevances fixés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne s'appliquent lors de la facturation concernant les redevances Pollution et Prélèvement.

Pour rappel, l'Agence de l'Eau ne subventionne pas les travaux si la commune n'appartient pas à un syndicat ou un EPCI. Le Département subventionne les travaux de la commune si le prix de l'eau est d'au moins 1,20€.

La qualité des eaux fait l'objet d'un suivi réglementaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette année, elle a réalisé 14 prélèvements sur la commune + 2 supplémentaires réalisés par la mairie à la demande des citoyens.



chastreix.fr

Services numériques

LA MONTAGNE

- ⇒ Une antenne 4G a été installée au Mont, renforçant la qualité du réseau téléphonique portable.
- ⇒ L'adressage réalisé en 2024 a permis l'identification des points de distribution nécessaire au déploiement prochain de la Fibre optique, les travaux ont déjà commencé début d'année. En effet, en 2030 le réseau cuivre devra avoir totalement disparu et nous sommes accompagnés pour cela du Département.
- ⇒ La commune bénéficie de plusieurs supports de communication : le site Internet (www.chastreix.fr), Illiwap (application téléphonique), la page Facebook, le panneau d'affichage au bourg, partenariats avec Le Semeur Hebdo, La Montagne et RBA FM.

Nous sommes à votre disposition pour relayer vos informations sur le média de votre choix.

N° téléphone mairie: 04 73 21 51 43

Journée nettoyage !

Suite au succès de l'édition 2024, (merci aux 40 participants) la 4ème édition « Nettoyons la nature » se déroulera le samedi 12 avril 2025 si la météo nous est favorable.

En cas de changement de date, nous vous préviendrons par tous les moyens à notre disposition! Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Simon 06 89 47 28 80



URBANISME

Ont été déposés en mairie en 2024 :

- ⇒ 14 déclarations préalables.
- ⇒ 39 certificats d'urbanisme.
- ⇒ 11 permis de construire.

Pour information, la commune est dotée depuis 2018 d'un Plan Local d'Urbanisme.

Avant tous travaux, renseignez-vous en mairie pour déposer vos dossiers.



Nouveau lotissement privé L'Hespara à Chastreix Sancy: La viabilité et terrassement sont terminés. La vente des premiers lots a commencé en fin d'année.

L'Eglise Saint Bonnet est classée Monument Historique : pour les personnes résidant dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, les demandes d'urbanisme sont à adresser aux Bâtiments de France.



Recensement de la population 2025



Comme il y a 5 ans, Bernadette GUILLAUME a bien voulu à nouveau être agent recenseur. Nous tenons à la remercier pour son application et son dévouement. Cette opération a été supervisée par Simon GOIGOUX, coordinateur communal. Un grand merci aux Toupis pour avoir bien voulu répondre favorablement au recensement.

Mais pourquoi le recensement en fait?

Des chiffres pour construire demain :

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Utile pour vous : Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Utile pour les communes et les politiques publiques: Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Utile pour les entreprises et les associations : Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Les résultats du recensement sont disponibles sur insee.fr.

Locations communales

La **salle d'activité** est disponible à la location. Voici les tarifs de location appliqués jusqu'à la prochaine révision prévue courant 2025:

-les 15 tables et les 69 chaises: 15€ + 100 € de caution

(Le tarif ne comprend pas le transport, elles sont à venir chercher sur place).

-la salle d'activité et sa cour extérieure (tables et chaises comprises) : 120 €

Un état des lieux sera désormais réalisé avant et après chaque location.

N° téléphone : 04 73 21 51 43

Local commercial : le local appartient à la Communauté de Communes., il est disponible à la location.
Renseignements : Crystèle Maitre – 0473652448 – c.maitre@ccmassifdusancy.fr

Dans le bourg :

Un logement communal est actuellement disponible au bourg (conventionné APL) :

-30,27m² pièce de vie, chambre, salle d'eau et WC séparés : 278,87€ + 15€ charges locatives.

Un deuxième logement vient d'être libéré et sera disponible après travaux.



A la station :

Un gîte meublé 6 personnes est disponible au cœur de la station Chastreix-Sancy, voici les tarifs (hors taxe de séjour): 75€/ nuit et 500€/semaine.

L'aire de camping-car (~30 emplacements) est ouverte toute l'année avec accès à l'eau, à l'électricité et à la vidange des eaux usées et des WC. Tarifs : 12€/nuit et 55€/semaine. Le paiement s'effectue uniquement par Carte Bancaire à la borne d'entrée.

Aire de bivouac

Une aire de bivouac est présente à la station pour accueillir les tentes des campeurs de passage. Ils ont accès à un brasero et du bois, aux nouvelles toilettes et douche, ainsi qu'à la salle hors sac, rénovée cette année. L'accès est gratuit et limité à une nuit.

L'aire connaît un succès grandissant. Cette année, 2 autres aires de bivouac ont été aménagées à Super-Besse et Chambon des neiges, sur le parcours de la randonnée itinérante « Boucle Sancy ».

Le Refuge de Merdençon

Le Refuge appartient à la **Coopérative d'Animation Pastorale de Chastreix**. Il est le seul refuge en accès libre sans réservation, du Massif, sous réserve de respecter le site et la réglementation de la Réserve Naturelle. (Capacité 8 personnes).



Le contrôle de nos bouches d'incendie

La mairie a engagé un contrôle des débits et pressions de nos bouches d'incendie. Pour l'instant, 14 sur 26 ont été contrôlées. Les résultats ont été transmis au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) et l'opération de contrôle est suspendue actuellement.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Simon GOIGOUX au 06 89 47 28 80.



Déneigement

Les employés communaux mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité de nos routes.

Vous pouvez joindre la mairie ou directement Michel BABUT au 06 78 30 95 92 ou au 04 73 21 50 64.

Réfection du cimetière

Des travaux ont été réalisés en juin 2023 afin de mettre en sécurité la stabilité du mur extérieur de l'enceinte.

Ces travaux de maçonnerie ont été réalisés par nos employés de commune. Une deuxième tranche de travaux planifiée en 2024 a été reportée.



L'Église Saint Bonnet



L'église Saint Bonnet, un des trésors de Chastreix classé monument historique depuis 1907, a besoin de quelques travaux, dont les plus importants :

- * La remise aux normes de l'électricité,
- * Diagnostic pour l'étude de la mûrle dans le clocher,
- * Les supports du retable,
- * Les vitraux.

Une étude globale doit être réalisée afin de connaître la totalité des travaux à prévoir. Nous pourrions alors établir un programme d'actions pour nous rapprocher des organismes d'aide comme la fondation du patrimoine et autres financeurs. Agathe Zehar au 06 81 68 69 59.



Portage des repas

Ce service garantit la livraison de plateaux repas pour la semaine entière. Le coût du service est aujourd'hui de 11€ par jour pour les bénéficiaires.

Une convention a été signée avec la Communauté de Communes de Sancy Artense pour ce service. Les repas sont confectionnés par l'hôtel des voyageurs à Bagnols. En 2024, la commune a enregistré une hausse significative du nombre de repas distribués. Début février, le prix initial a augmenté à 16€ par jour. La commune contribue au financement en prenant en charge 5€ par repas, mais le conseil sera amené à revoir le tarif très prochainement.

Vous avez plus de 60 ans?

Un handicap ou une difficulté temporaire?

Ce service est fait pour vous!



Télé Assistance

En 2024, cinq bénéficiaires ont été enregistrés. La demande pour le service de télé assistance doit être effectuée à la mairie. Ce service est destiné aux personnes vivant seules, âgées d'au moins 65 ans, ou de 60 ans si elles sont inaptes au travail.

Pour l'installation du transmetteur, il suffit d'une prise électrique et d'une ligne téléphonique fixe. Un médaillon émetteur permet de déclencher l'appel d'urgence par une simple pression, que vous soyez à l'intérieur de votre domicile ou dans un périmètre d'environ 100 mètres. Pour la tarification, basée sur vos revenus, il convient de s'adresser à la mairie.



Avis de naissance :

Camille CHARBONNEL, fils de Damien et Céline CHARBONNEL, né le 21/09/2024

Mariages :

Agathe ZEHAR et Maxime HAREL
le 24/08/2024;

Patricia RENAULT et Christian SEPCHAT
le 19/10/2024

PACS : Océane COULON et Sylvain PLANE
le 22/10/2024



Inhumation au cimetière communal :

Paulette BRUGIERE le 14/04/2024

René BRUGIERE le 12/07/2024

Robert GATIGNOL le 11/10/2024

Emile GUILLAUME le 31/08/2024 ,

Joëlle BOUARD le 15/01/2024

Mireille GORICHON le 13/05/2024

Renée GENDRE le 16/04/2024



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, les Anciens de l'AFN (Afrique Française du Nord) se sont réunis pour commémorer le 106ème anniversaire du 11 novembre 1918.

Les conseillers municipaux et des habitants du village se sont joints à la cérémonie. La mairie a offert un nouveau drapeau aux Anciens de l'AFN à cette occasion.



GYM

Les cours de gymnastique douce sont assurés comme chaque année par Victor SOARES et ont lieu les lundis après-midis dans la salle d'activité de 14 h 30 à 15 h 30.



TROPHÉE DES GRIMPEURS

Le 29 juin de l'édition 2024, la commune a organisé un contre-la-montre entre La Tour d'Auvergne et la station Chastreix-Sancy dans le cadre de l'épreuve "Montée Sancy- Ouest 63", suivi d'une cérémonie de remise des prix pour les différentes catégories en compétition.

Bravo aux gagnants !



CHEMINS et PATRIMOINE au PAYS des TOUPIS



Comme depuis de nombreuses années, l'association dynamise la vie locale en créant des événements festifs toute l'année:

Le Feu de la Saint Jean (le 5 juillet) reporté plusieurs fois pour raisons météorologiques.



La Fête de l'Eau (le 21 juillet) qui a permis de proposer des jeux autour du thème de l'eau, un atelier de confection (radeaux, tissage), le bar à eaux, une démonstration de pêche à la ligne, des contes auvergnats, un groupe folklorique et la fameuse balade gourmande. Cette année malheureusement, la pluie s'est invitée sans l'être et a perturbé le déroulé de la journée.



La Fête du Four (le 18 août) à la Vaissaire par une magnifique journée ensoleillée. A la fin de la balade organisée ce jour là, en partant de Chastreix par Baffaut via la Vaissaire, de délicieuses tartines grillées au four ont été dégustées.

La Fête de la Citrouille s'est déroulée le 20 octobre. De nombreux exposants et producteurs locaux étaient présents. L'association a proposé : soupe, vin chaud, grillades, pompes, châtaignes. L'association Chemins et Patrimoine au Pays des Toupis a cette année remis au Resto du cœur 63 un chèque de 500€.





Enfin, depuis de nombreuses années, les membres de l'association font revivre des contes en vous proposant une balade théâtralisée. Cette année, la balade théâtralisée a eu lieu autour du bourg les 4, 6, 9 et 11 août.



L'association a œuvré cette année pour rendre accessible au public la belle cascade des Garneires. L'accès a été aménagé par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Nos chasseurs

La société de chasse a tenu son assemblée générale le vendredi 30 aout 2024.



En ce début de saison les réalisations sont les suivantes :

Un brocard à l'approche, un sanglier, 2 mouflons, 1 faon et 4 chamois mais la saison n'est pas terminée !



Repas des Aînés

Le dimanche 27 octobre, la salle d'activités de la mairie a accueilli le repas annuel des aînés, organisé par le CCAS municipal. Nombreux étaient celles et ceux qui se sont réunis pour partager ce moment convivial, en savourant un repas unanimement reconnu comme délicieux et copieux. L'accordéoniste Serge Monteil, accompagné d'une chanteuse, a égayé l'ambiance et animé les danseurs. Cette année, nous avons eu la chance de recevoir notre député Nicolas Bonnet. Nous le remercions chaleureusement de sa venue.

Récompenses 2024



Bravo au GAEC de Rimat pour les 2 récompenses reçues en 2024 pour leur Saint-Nectaire Fermier !

- *médaille d'Or au Frankfurt International Trophy,
- *3ème place en Saint-Nectaire Fermier au Concours Officiel de l'AOP.



Cette année, Sancy Mahou est arrivée 3ème de section au salon de l'agriculture de PARIS. Félicitations au GAEC de la Plaine !



Bravo au GAEC de Labro pour sa médaille d'or reçue au concours international des produits laitiers de Lyon en 2024 pour leur Saint-Nectaire Fermier !



Association des Commerçants et Prestataires de Chastreix

Bivouac sous les Etoiles

Le vendredi 23 août 2024 s'est déroulé l'événement "Bivouac sous les étoiles" à l'aire de bivouac de la station de Chastreix -Sancy, Quelques 150 personnes sont venues profiter de cette belle douce soirée!

Au programme :

- ♦ Séance de relaxation avec Anita Thévenot -Escale Zen,
- ♦ Animation de sculpture ballon avec la dynamique Rachel Fournet Fayard ex lauréate de l'émission "la France a un incroyable talent",
- ♦ Concert de musique du monde du trio Quinta Feira,
- ♦ Découverte du ciel étoilé confortablement installé dans des transats avec Daniel Battistoni, guide retraité, qui a longtemps exercé à Chastreix-Sancy.



Au menu buvette, sandwichs saucisses, et brochettes de chamallow grillés offertes aux enfants !

Le Noël des Toupis



C'est dans une vraie ambiance hivernale que s'est déroulé le Noël des Toupis le lundi 23 décembre, à la salle de la Mairie de Chastreix. Ambiance hivernale ET familiale, car petits et grands étaient invités à choisir et jouer au jeu de société de leur choix. Au menu pour se réchauffer, la fameuse soupe lentilles corail de Leslie, les excellentes pompes du club des anciens, le très bon vin chaud des commerçants! Quand soudain la rumeur



a circulé...Le Père Noël serait en approche, tout le monde dehors! Et c'est sous une neige abondante qu'il fit son apparition sur son traineau...à chiens piloté par Dominique, pour le bonheur de tous. Après la distribution de cadeaux, tout le monde au chaud!

Projets 2025

Les conférences du bivouac ; Projection du film Nouvelles Pistes de Guillaume Koudlansky de Lustrac suivi d'une conférence/débat. Date envisagée: début avril.

Bivouac sous les étoiles : nouvelle édition prévue fin août.

Noël des Toupis : nouvelle édition prévue fin décembre.

Le Bivouac de la mémoire : projet participatif de collecte et exposition de photographies anciennes retraçant l'histoire du village et de la station. Plus d'infos à venir!



Le comité des fêtes de Chastreix

Le comité des fêtes de Chastreix tenait à remercier toutes les personnes investies au bon déroulement de notre fête patronale, qui, comme chaque année, a réuni beaucoup de monde. Près de 230 repas ont été servis par la boucherie "les saveurs de l'Artense". Les danseurs ont affronté la pluie pour accompagner le groupe Amazone qui, comme chaque fois, a mis une ambiance de folie !

Nous espérons que les animations vous ont plu, notamment celle de la Banda du Cendre lors de la soirée du 15 Août, qui a joué jusqu'au magnifique feu d'artifice ! Nous comptons bien évidemment sur vous pour l'année prochaine ! Un grand merci à tous !



Club du soleil du Sancy

Le club propose à toutes les personnes intéressées pour partager des moments de convivialité autour de parties de belote, tarot, jeux de société, de venir nous rejoindre et devenir membre. Les rencontres se déroulent tous les mardis de 14h à 17h à la salle polyvalente dans le bourg.

Enfin, il faut signaler que les pompes de sarrasin ont toujours un grand succès auprès des habitants de la commune mais également auprès des touristes.

CHASTREIX

VENTE DE POMPES*

Tous les vendredis de 16h à 19h
Du 14 Février au 7 Mars inclus



Salle polyvalente en face de l'église

*Gallettes de sarrasin vendues au profit du
Club du 3ème âge

Vente de Pompes tous les
vendredis des
vacances scolaires de 16h à 19h
Pour tout renseignement :
06 32 42 20 02

SKI-CLUB DE CHASTREIX

Aux premières neiges tombées, l'activité du Ski-Club a repris, d'abord au Mont-Dore, puis dès le 21 décembre dans notre station de Chastreix. Cette année, le choix de l'équipe dirigeante a été de ne pas augmenter les cotisations bien que d'importants investissements aient été réalisés ces deux dernières années. En effet, Il y a eu l'achat d'une vingtaine de paires de ski d'occasion et la réalisation d'un anorak de haute qualité. Pour ce dernier, nous tenions à remercier les différents partenaires qui ont aidé financièrement à la réalisation du projet.

Les 24 licenciés (loisir et compétition), encadrés par 4 adultes (1 moniteur de ski et 3 MF1) ont pu effectuer un stage dans des conditions convenables lors de la dernière semaine de décembre. Si la quantité de neige reste aléatoire, les entraînements, chaque week-end, ont pu globalement se maintenir et quelques jeunes ont même effectué leurs premières courses.



Pour le reste de la saison, plusieurs compétitions sont encore au programme et un deuxième stage est prévu à Chastreix du 03 au 07 mars.

En clôture de la saison, et comme chaque année, le ski club propose à tous ses licenciés un déplacement de 4 jours dans une grande station des Alpes (du 19 au 22 avril).

Enfin, depuis cette saison, et grâce à la Région AURA, nous avons obtenu un minibus 9 places qui nous facilite grandement la réalisation de tous nos déplacements puisque nos jeunes restent assez éparpillés du côté ouest du Sancy.

A présent, notre petit club familial est en mesure de vous accueillir nombreux avec des encadrants de qualité et un matériel de prêt complet (chaussures, skis, bâtons, casque, dorsal et anorak). Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec David Charbonnel (tél : 0684936305).



Musiques aux Champs

Merci à vous tous qui suivez et soutenez Musiques aux Champs, une saison musicale qui veut contribuer à mettre en valeur notre territoire, notre village et son patrimoine.

2024 aura été une nouvelle année pour grandir avec 6 concerts de mai à novembre, l'occasion de nous étendre vers Saint-Pardoux.

Entre le week-end de l'ascension et les vacances de Toussaint nous avons pu entendre Hélène Friberg et Raphaël Chenot, professeurs au conservatoire de Clermont-Ferrand, l'ensemble Théodora constitué de quatre jeunes musiciennes prometteuses (Lucie Chabard, Louise Ayrton, Alice Trocelier, Mariamel Lamaga) en partenariat avec Bach en Combrailles et La Chaise-Dieu, Félicien Brut et le CNIMA de Saint-Sauves, terminer dans l'intimité du concert donné par Cécile Vérolles autour de Jean-Sébastien Bach.

Le public a été au rendez-vous et en redemande. 2025 verra la programmation grandir encore un peu plus avec 8 concerts de mai à octobre avec quelques surprises vocales.

Merci aux bénévoles qui donnent corps à ce projet. Merci à la commune, à son Maire Michel Babut et au personnel municipal qui sont toujours présents à nos côtés.

L'agenda 2025

Retenez bien ces dates :

- 30 et 31 mai à Saint-Pardoux
- 24, 25, 26 et 27 juillet à Chastreix
- 17 et 18 octobre à Chastreix



Bulletin d'information de la Station de Chastreix – Édition annuelle

Chers habitants et amis de la station,

L'année écoulée a une fois de plus mis à l'épreuve notre engagement et notre résilience. Entre des conditions d'enneigement incertaines et une pression budgétaire croissante liée au contrat de délégation de service public signé avec la commune, le quotidien de notre station n'a pas été de tout repos.

Pourtant, malgré ces défis, notre équipe reste pleinement mobilisée afin d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des infrastructures, tout en cherchant sans relâche des solutions pour s'adapter à cette nouvelle réalité climatique et économique. Grâce à la détermination et à la passion de chacun, nous avons pu maintenir l'accueil et la qualité des services qui font la réputation de notre station.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous soutiennent, que ce soit par leur présence, leur engagement ou leurs encouragements. C'est ensemble que nous pourrions préserver et faire évoluer notre station, dans le respect de son identité et de son environnement.

Nous vous donnons rendez-vous sur les pistes de votre station, avec l'espoir que la nature et les circonstances nous seront plus clémentes pour cette fin de saison.

L'équipe de la Station de Chastreix

Nouveautés :



Le Roc est ouvert cet hiver:

Réservation au 04 73 22 31 44, ouvert de 9h à 19h toutes les vacances de février jusque mi mars



Burger Meuh

Sur la place de l'Eglise, au bourg de Chastreix les 01, 08 et 22 Mars 2025

Les commerces et entreprises de Chastreix :

[Nous avons essayé de faire une liste exhaustive : si votre entreprise est manquante, n'hésitez pas à faire remonter l'information pour la mise à jour future du site Internet et le journal 2025]

	<u>Tél</u>	<u>Infos</u>	<u>Adresse</u>
2M ELEC 63	06.27.75.05.57	Electricité générale	Lieu dit sous la Roche
BAR CHEZ GERALDINE	04.73.21.50.92	Bar	Route de la Tour d'Auvergne
BAR TABAC	04.73.21.52.34	Bar, tabac,	Place de l'église
BERTHEOL SPORT	04.73.21.54.26	Vêtements, location ski,	Chastreix-Sancy
Carrière et Matériaux du Sud Est	04.73.21.51.34	Carrière	Lieu-dit Les Creux
CHAMBASSE SERVICES	06.76.50.05.29	Conciergerie	Chastreix Sancy
EARL Des Myrtilles	04 73 21 50 71	Vente de Saint Nectaire fermier	Route de Chastreix Sancy
ESCALE ZEN	06.50.88.62.35	Cours de yoga, massages et séjours	Rue de la Mairie
ESF Chastreix Sancy	04.73.21.54.11	Chalet ESF sur le front de neige	Chastreix-Sancy
GAEC DE RIMAT	04.73.21.45.82	Vente de Saint Nectaire fermier	Route de Picherande
GAEC Des Gentianes	06.14.89.64.21	Vente de Saint Nectaire fermier	Lieu dit La Plaine
GAEC Du Buisson	06.88.89.17.14	Vente de Saint Nectaire fermier	Lieu dit Le Buisson
GAEC Du Millepertuis	04.73.21.53.16	Vente de Saint Nectaire fermier Bio	Lieu dit Reboisson
MH Services	06.33.52.93.33	Entretiens extérieurs, travaux divers	5 rue de la Mairie
MONTILLET Bertrand	07.69.75.37.70	Maroquinerie sur commande	Anse
RANDOGS	06.63.35.01.66	Chiens de traineau	Chastreix Sancy
RESTAURANT LE ROC	04.73.21.54.35	Bar, restaurant	Chastreix-Sancy
Sancy cheval	06.81.59.59.91	Balades équestres	Baffaud
FERREYROLLES Patrice	06.31.70.43.16	Vente de bois de chauffage et scierie	Lieu-dit sous la roche
SAEM	04.73.21.53.87	Exploitation station de ski	Chastreix-Sancy
SAS de la Bonne Etoile	04.73.21.55.22	Saint Nectaire fermier produits locaux,	Place de l'église
SHAKALOK	04.73.21.54.87	Vêtements, location ski	Chastreix-Sancy
SNACK La Chambasse		Snack ouvert en hiver	Chastreix-Sancy
TERRE D'HORIZON - Le P'tit Café	09.72.65.81.73	Bar, goûter,	Chemin les bories
Faure Auvergne	04.73.21.51.72	Transport collectif	Route de la Tour d'Auvergne



Un programme d'animation riche avec un bon taux de participation

L'équipe de la réserve naturelle a réalisé 44 animations cette année touchant ainsi près de 1171 personnes.

22 étaient à destination des habitants, la plupart se sont déroulées sur la commune de Chastreix. Ces 22 animations ont permis de sensibiliser et d'informer 749 personnes locales.

La fête de la réserve qui s'est tenue le premier week-end de juillet a malheureusement été victime cette année encore d'une mauvaise météo, elle a tout de même rassemblé 150 personnes. Nous avons eu la chance d'écouter le concert du groupe Lo Radzouka. Nous vous donnons rendez-vous les **5 et 6 juillet 2025** pour la quatrième édition, sous le soleil cette fois-ci !



Le saviez-vous ?

La réserve naturelle de Chastreix-Sancy s'étend sur près de 1900 hectares et présente une mosaïque de milieux alternant pelouses, landes, hêtraies, tourbières, ruisseaux, éboulis et falaises.

Avec plus de 5500 espèces recensées dont 800 sont considérées comme rares, ce site naturel recèle une biodiversité exceptionnelle. Il est géré par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne depuis sa création en 2007. Voici quelques actions phares de la réserve en 2024

De nouvelles portes d'entrée pour la réserve !

Vous vous en êtes sûrement rendu compte en vous promenant, de nouveaux panneaux sont apparus en début d'été aux différentes entrées de la réserve. Suivant le niveau de fréquentation de la porte d'entrée, leur contenu est plus ou moins développé. Assortis d'une carte et de Kristel et Rémi, mascottes de la réserve, ils permettent de donner quelques informations de base (la présence de gardes et d'agriculteurs sur le territoire, un bref portrait de la réserve) et pour les portes les plus fréquentées des infos sur les espèces et les milieux des alentours.

En tout 15 portes d'entrées ont été aménagées et le public a rapidement été au rendez-vous pour découvrir cette nouvelle information !

Evacuation d'une décharge de pneus :

Quatre tonnes de pneus ont été extraites de l'ancienne décharge au lieu-dit sous le Roc dans la commune de Chastreix.



Après un rangement manuel, ces pneus ont été évacués et transportés jusqu'à une place de dépôt grâce à l'aide de Simon, Frédéric et la commune de Chastreix. Ces déchets ont ensuite été évacués par une entreprise spécialisée pour un recyclage. Ces travaux ont été réalisés grâce un financement d'Etat, le Fonds vert.

Depuis 2012, un important travail d'identification et de traitement des déchets a été mis en place sur la réserve naturelle de Chastreix-Sancy. Au départ, ce sont pas moins de 32 points noirs qui ont été recensés.

Vestiges d'anciennes remontées mécaniques, déchets agricoles et anciennes décharges sauvages ont été listés dans le but de pouvoir les traiter progressivement. Les agents de la réserve ont ainsi supprimé 23 de ces points de déchets. Parmi eux, l'ancienne décharge « sous le roc » avait été évacuée en partie en 2016 et 2017 avec l'aide précieuse de bénévoles. Les 4 tonnes de vieux pneus avaient été laissées en place car leur évacuation représentait un coût important nécessitant la recherche de financements. Cette ancienne décharge a maintenant complètement disparu. Une dizaine de points noirs reste à traiter.

Programme d'animations de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy Année 2025

Les samedis de la réserve : 03/05, 07/06, 02/08, 07/09 : sorties nature et conférences sur le thème des oiseaux et des rapaces

Fête de la réserve : 06/07 juillet : De nombreuses animations sont prévues : exposition, sortie terrain, conférence sur le thème des oiseaux

Fête de l'eau : 20 juillet : Sortie flore des zones humides + **Fête patronale : 14 et 15 août** : animation réserve naturelle + **Fête de la Citrouille : 19 octobre** : sortie hivers et faune sauvage

Juillet-Août : sortie découverte de la réserve naturelle tous les jeudis après-midi + Point info garde (observation animaux et échanges sur la réserve) tous les mardi matin à l'entrée du Val de Courre.

Toutes les actualités et animations sur la page facebook et le compte instagram de la réserve naturelle, et aussi à l'agenda du Parc des volcans d'Auvergne et de l'office de tourisme du Sancy.



Chastreix-Sancy et la Stèle, le ski accessible au plus grand nombre!

Depuis 3 ans, à partir du CP, les élèves de l'école primaire de La Tour d'Auvergne bénéficient d'un forfait gratuit pour accéder aux pistes de **ski alpin de Chastreix-Sancy**. C'est grâce à un étroit partenariat entre les communes de **La Tour d'Auvergne**, **Chastreix** et la **SAEM de Chastreix-Sancy**.

De même, la liste des élèves de l'école primaire a été transmise au **domaine Nordique de la Stèle** pour tolérer une **pratique gratuite du ski de fond** à titre individuel.

Avec ces dispositifs, nous voulons encourager la pratique et développer les plaisirs de la glisse chez les enfants du secteur! Les autres communes ont été sollicitées pour participer à cette aventure... à suivre!



Street art et écologie à Chastreix!

Pour la première fois en Auvergne, un collectif de street-art, Recyclart Auvergne, a décidé de mettre en avant la biodiversité du Puy de Dôme en réalisant des fresques murales et des œuvres d'art. Accompagnés par la LPO Auvergne et la Réserve Naturelle de Chastreix, ils ont invité plus de 30 artistes locaux et internationaux à peindre des œuvres en s'inspirant des espèces de notre patrimoine naturel dans 3 communes, dont Chastreix.

Après des premières réalisations en 2022 dans le cadre de la fête de la réserve, du 30 septembre au 5 octobre s'est tenu une résidence artistique d'une série de peintures classiques et réalisation de 2 fresques sur les murs des locaux de la société de chasse de Chastreix et le tunnel de la station de ski de Chastreix.



Le point sur l'affaire des plaines brûlées

En mars 2024, la parcelle de terrain jouxtant la station de Chastreix Sancy sur les plaines brûlées est vendue à un nouveau propriétaire. Cette parcelle comprend plusieurs chemins aménagés pour la pratique des sports de pleine nature, faisant la liaison avec la Stèle et le Capucin. Cet usage est notifié sur l'acte de vente et faisait l'objet d'une convention de passage entre l'ancien propriétaire, Mr Gendre, et la Commune depuis les années 80.

Le propriétaire décide de fermer cet accès, malgré l'utilisation régulière du site et les aménagements existants permettant de garantir la tranquillité des troupeaux. L'activité économique de la Station de Chastreix et du site de la Stèle se retrouve en péril et de nombreux professionnels du tourisme sont mis à mal.

Afin d'apaiser les conflits et permettre à chacun de travailler, le conseil municipal délibère en novembre et propose au propriétaire de libérer l'accès pour l'hiver 2024-2025 contre la mise à disposition gratuite de 15hectares de terrains communaux pendant l'été 2025.

Quelques jours avant la fin du délai imparti pour signer l'accord, le propriétaire demande finalement la mise à disposition du terrain mais pour une durée de plus de 5 ans. Afin de ne pas léser les autres agriculteurs, le conseil municipal décide de ne pas accéder à cette demande.

Face à cette déconvenue, un collectif citoyen se crée le 10 décembre. Une pétition réunit 6961 signatures en 2 mois et de nombreux acteurs se mobilisent comme le Syndicat National des Accompagnateurs en Moyenne Montagne. De nombreux articles et reportages traitent du sujet. L'accès reste cependant fermé pendant les vacances de Noël, empêchant la pratique des sports d'hiver sur cet espace reconnu. L'image de la station est dégradée.

Le Préfet, saisi de cette affaire, demande l'application de la délibération du conseil municipal pour cet hiver, en échange de quoi, le propriétaire accepte de rouvrir l'accès pour le reste de la saison hivernale. Le Préfet a demandé à la Com Com du Sancy de mettre en place la servitude (Loi Montagne) permettant les activités d'hiver et d'été.

Ainsi la Communauté de Communes, La Tour d'Auvergne et Chastreix doivent à nouveau délibérer pour lancer la procédure. L'enjeu est de garantir à nouveau un accès sécurisé aux plaines Brulées toute l'année pour les différents pratiquants de sport de pleine nature, skieurs, randonneurs, VTTistes, cavaliers et autres amoureux de cette terre sauvage....

La loi Montagne fête ses 40 ans

Dédiée aux territoires de montagne, la Loi Montagne consacre un principe d'équité et une gouvernance spécifique pour répondre à des besoins uniques. Fruit du discours de Vallouise par Valéry Giscard d'Estaing, cette loi a posé les bases d'une montagne vivante, active et protégée, en conciliant **aménagement, développement et préservation**. Elle a également créé des instances spécifiques comme le Conseil national de la montagne et les comités de massif. En 2016, la loi a été modernisée pour intégrer les défis du réchauffement climatique, donnant naissance à la Loi Montagne II.

La fabrique? Mais qu'est-ce que c'est?

Le Département du Puy-de-Dôme souhaite accompagner ses territoires à s'adapter aux conséquences du changement climatique. Pour cela, il est appuyé par :

- * L'Association de Promotion de la Fabrique des Transitions, : elle anime les acteurs et territoires engagés dans la transition et dispose d'une ingénierie de la conduite du changement systémique.
- * RURENER, association de territoires ruraux, qui réalise des diagnostics d'écosystème d'acteurs : identifier les parties prenantes d'un village et analyser leur façon de travailler ensemble.
- * La Commune de Chastreix, identifiée comme l'un des trois territoires pilotes,



Un diagnostic a été réalisé en 2022 par RURENER, basé sur des interviews d'une vingtaine d'acteurs sélectionnés par la Mairie. Une convention a été signée entre le Département, ces Associations et la Commune. Des groupes de travail par territoire ont été constitués.

A Chastreix, des acteurs socioéconomiques et la Réserve ont été invités à participer. Sept réunions inter-territoires animés par la Fabrique ont eu lieu, ainsi que plusieurs réunions internes à Chastreix. **Elles ont porté sur l'évolution de l'offre touristique du village et de la station.**

Il a été choisi pour notre commune un développement doux et respectueux de l'environnement, basé sur les spécificités et forces de notre village. L'idée est de conserver notre authenticité et de se préserver du tourisme de masse. L'Art et la Nature sont un premier angle de développement.

Les réunions de travail ont abouti à une première proposition d'investissements, validée par le Conseil Municipal en décembre 2023. Ces investissements ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du département, validée en avril 2024.

Suite aux démissions d'élus et aux nouvelles élections, le Maire a choisi de ne pas lancer les travaux en 2024. En novembre, le Conseil Municipal valide la réalisation d'une partie des investissements, à savoir :

- * La réalisation de 2 tables de lecture du paysage au bourg et au parking des vierges en partenariat avec La Réserve.
- * Un nouveau volet du projet NOSTRA NATURA, avec de nouvelles fresques murales.

La démarche se poursuit et d'autres réunions de réflexion sont prévues. N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt et participer!

Le diagnostic complet est à votre disposition à la mairie et le dessin ci-après en présente les enjeux de façon ludique.



La gestion de nos déchets

Abandon de déchets : L'abandon de déchets (dont mégots de cigarette) en dehors des emplacements, conteneurs et poubelles prévus à cet effet, est passible de : 135€ d'amende à régler sous 45 jours, 375€ passés les 45 jours, 750€ en cas de non-paiement et jusqu'à 1500€ avec confiscation du véhicule utilisé pour le transport.

Plusieurs solutions existent afin d'éviter cela : Des bacs de collecte sont à votre disposition à plusieurs endroits sur notre commune, Vous pouvez faire la demande pour un composteur auprès de www.valtom63.fr, ou participer au compostage collectif présent dans le bourg (contacter la mairie pour toutes informations), Et enfin voici les horaires de la déchetterie de Besse : Ouverture toute l'année, le lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Fermée les jours fériés. Contact possible au 04 73 79 53 16.

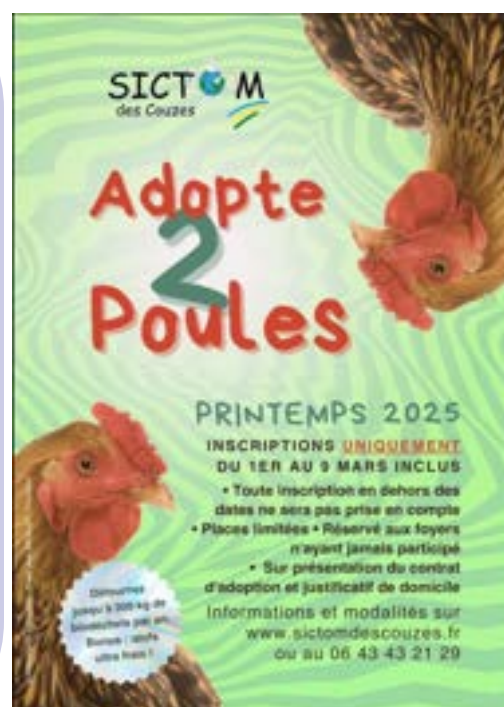
Feux et brûlage : Le brûlage des déchets, verts ou autres (même agricoles) est strictement interdit, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à **750 €**.

Nouvelles colonnes : Cette année, les colonnes de tri des déchets ont remplacé les anciens bacs de collecte afin d'améliorer le tri et de sécuriser la collecte. Sur notre commune, il existe 10 points de collecte : Lessard, Chastreix-Sancy, 2 au bourg, Rue de la mairie, Le Creux, Ance, Orbeville, La Plaine, Ménial.

Un guide pratique vous a été distribué dans votre boîte aux lettres en octobre, si vous le souhaitez, ils sont encore disponibles à la mairie. De nouvelles colonnes sont attendues dans d'autres lieux-dits du village (détails à la mairie).

Actualités du SICTOM des Couzes : bilan 2024 et projets 2025

Les actions menées par chacun en matière de tri, de compostage et de manière générale, de réduction des déchets, ont permis au SICTOM des Couzes de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères de 0.25% en 2024. Le SICTOM des Couzes affiche un bilan positif et poursuit ses actions en matière de prévention telles que **la mise à disposition sans facturation de composteurs de jardin sur le site www.valtom63.fr, l'ouverture de sites de compostage partagé et de plateformes de branches** dans les communes, **la distribution de poules deux fois par an**, mais aussi accompagnement d'établissements souhaitant améliorer la gestion de leurs déchets.



DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE EN COLONNES **SICTOM des Couzes**

Le mode de collecte du SICTOM des Couzes évolue !
 Vous avez peut-être vu ces nouvelles colonnes installées dans certaines communes du territoire. Depuis 2022, le SICTOM en a déployé plus de 350 et souhaite, à terme, remplacer l'ensemble de ses bacs de collecte par des colonnes.

Objectif : d'ici 2026, équiper toutes les communes du SICTOM des Couzes en tout colonne

- Au total, près de 1500 colonnes (ordures ménagères + tri) seront déployées pour remplacer les quelques 8 000 bacs (individuels ou collectifs) en place.
- Les emplacements sont à minima équipés d'une colonne de tri et une colonne ordures ménagères.
- Le nombre et les emplacements des colonnes se décident en concertation avec chaque commune.



Le diagramme central intitulé 'AVANTAGES' est entouré de six icônes et leurs descriptions :

- Maîtrise des coûts** (icône de pièces de monnaie)
- Facilité de collecte sous la neige** (icône de flocons de neige)
- Réduction des refus de tri** (icône d'un refus de tri)
- Souplesse de la fréquence de collecte** (icône d'un calendrier)
- Sécurité des agents de collecte** (icône d'un agent de collecte)
- Harmonisation du service** (icône d'un camion de collecte)



Agents et élus se sont mobilisés sur de nombreux événements au cours de l'année. Une « brigade d'été », que vous avez pu rencontrer sur les marchés, les plages, les départs de randonnée a été recrutée sur la période estivale afin de renforcer l'équipe de prévention sur plus de 40 manifestations... Les animations en école rencontrent toujours un franc succès et le nombre d'élèves sensibilisés a presque doublé sur l'année 2024.

Le déploiement des colonnes se poursuit : d'ici 2026, l'ensemble des communes du syndicat sera équipé de points d'apport volontaire qui amélioreront la qualité du tri et sécuriseront les métiers liés à la collecte.

Des rendez-vous sont déjà pris pour 2025 : écoles, événements, distributions de composteurs dans les communes et bien d'autres projets se mettent en place autour du réemploi, de la réduction et du tri des déchets. Venez nous rencontrer, échanger, ou poser vos questions à ces occasions.

Le CLIC Senior Montagne vous accompagne au quotidien

Le CLIC Senior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux personnes de plus de 60 ans, leurs familles et/ou aidants. C'est également un dispositif de coordination entre les professionnels, afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Senior Montagne est également un relais autonomie. Il accueille, informe, oriente les personnes en situation de handicap et leurs familles. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de prévenir la perte d'autonomie (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante : prevention.clicseniormontagne.com. Pour contacter le CLIC Senior Montagne : 107 route du puy de dôme, 63820 LAQUEUILLE, Tél : 04 73 65 20 89

Règlementation des Boisements (RB)



Le Département du Puy-de-Dôme a engagé l'élaboration de la Règlementation des Boisements sur les communes de Chambon sur Lac, Chastreix, La Bourboule, Le Mont Dore, Murat le Quaire, Murol, Saint Diéry, Saint Nectaire, Saint Victor la Rivière, Le Vernet Sainte Marguerite.

Il a missionné le bureau d'études Réalités pour établir un diagnostic.

Les objectifs de la réglementation des boisements : Le maintien des terres pour l'agriculture ; La préservation des paysages ; La protection des milieux naturels ; La protection de la ressource en eau ; La prévention des risques naturels.

Qu'est-ce que la réglementation des boisements ?

Il s'agit de définir des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières sur le territoire d'une commune ou d'un territoire intercommunal en dehors des parcelles bâties. Trois types de périmètres (et leurs sous-périmètres) de réglementation sont délimités : un périmètre à boisement interdit, un périmètre à boisement réglementé et un périmètre à boisement libre. Les cultures des sapins de Noël, les plantations d'arbres fruitiers ne sont pas concernées, de même les parcs et jardins attenants à une habitation, les haies et alignements d'arbres, échappent à cette réglementation.

Comment est établie la réglementation des boisements (ou sa révision) ?

La réglementation des boisements est mise en place par le Conseil Départemental, sur proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier, des groupes de travail dans les différentes communes, et l'appui technique du bureau d'études Réalités et des services du département.

Etat d'avancement de la procédure

La réunion de lancement a eu lieu le 26 septembre 2024.

Le bureau d'études Réalités, missionné par le Département, a débuté ses investigations de terrain, qui se poursuivront jusqu'en début d'année 2025. Des réunions de travail sont organisées en parallèle courant 2025. Les personnes qui souhaiteraient participer sont invitées à se faire connaître en Mairie (nom, prénom, adresse postale et adresse mail).

Les étapes de validation dureront ensuite 1 an environ, comprenant une phase d'enquête publique, lors de laquelle vous serez invités à venir consulter les documents provisoires.

Réglementation bruits de voisinage

Des horaires sont imposés par un arrêté préfectoral du 12 juin 2024 (article 6) afin de limiter les nuisances sonores telles que le bricolage (perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.), le jardinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses) ou toutes autres activités pouvant nuire à la tranquillité du voisinage.

☒ du lundi au samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

☒ dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Pour la tranquillité de tous, cette réglementation doit être respectée.

FRANCE SERVICE

12 organismes, un seul lieu !

Les maisons France services rassemblent 12 organismes partenaires pour vous permettre de faire toutes vos démarches administratives en un seul lieu. Maisons France Service les plus proches de Chastreix :

La Tour d'Auvergne Route de Bagnols 63680 : 04 73 21 79 71

Le Mont Dore 1 rue Côte Boissy 63240 : 04 73 65 24 48



ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme (ADIL 63) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier, fiscal et technique sur toutes les questions relatives à l'habitat. Plus de renseignement au 04 73 42 30 75 ou sur le site internet www.adil63.com

Prochaines permanences délocalisées (sans rendez-vous):

Espace France Services : 17, rue des Prés de la Ville, BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Mercredi 12 février / 9 avril / 11 juin / 8 octobre / 10 décembre 2025



PATIENT À HAUT RISQUE VITAL

En tant que patient à haut risque vital si vous êtes sous respirateur artificiel ou si votre enfant est sous nutrition parentérale, vous bénéficiez d'un service d'information particulier de la part du réseau de distribution électrique en cas de coupure prévue ou accidentelle.

La demande d'accès à ce service est à faire auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

Adresse postale : ARS Auvergne Rhône Alpes CS 93383-69418 Lyon Cedex 03

Tel. : 04 72 34 74 00 Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



Aide aux personnes victimes de violence conjugales

Vous pouvez vous informer sur vos droits au CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et de la famille) : 5 rue des Hauts de Chanturgue, 63 100 Clermont Ferrand, 04 73 25 63 95.

Christine GARDETTE est à votre disposition pour vous écouter et vous accompagner au 06 81 74 14 22.



Modification de l'attribution des secteurs de collecte pour l'équarrissage au 01/01/2025

La SOPA est une société d'intérêt collectif agricole qui a été créée en 1978 pour assurer la collecte et la gestion des cadavres d'animaux trouvés morts en élevage. Cet outil professionnel détenu par les Chambres d'Agriculture a pour mission principale d'être au service des éleveurs mais aussi des particuliers, professionnels et collectivités. Plusieurs possibilités s'offrent aux éleveurs de votre commune pour réaliser leurs demandes d'enlèvements de cadavres : - sur le site <https://sopa.fr/> (à prioriser autant que possible), sur le serveur vocal interactif 04.28.63.50.50 joignable 24h/24, 7J/7 et gratuit, si problème particulier par téléphone au 04.71.45.01.00 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundi et mercredi et de 08h30 à 12h00 les mardi jeudi et vendredi (appel gratuit), via Synel et Boviclic très prochainement.

Concernant les animaux trouvés morts sur la voie publique, dont le propriétaire n'est pas connu, il faut faire appel au service public de l'équarrissage (SPE). Secanim est toujours attributaire de ce marché jusqu'au 31/12/2025. De fait, les collectivités locales doivent contacter Secanim pour les enlèvements de cadavres d'animaux trouvés morts sur la voie publique.



Suite aux plaintes de plusieurs administrés, M. le Maire a décidé de prendre un arrêté municipal le 23 mai 2024 pour limiter la divagation des chiens sur la commune.

En cas de maltraitance animale, les peines encourues sont:

-3ans de prison
-45 000€
d'amende



Si vous êtes témoin de maltraitance animale vous pouvez appeler le **3677** pour une prise en charge d'urgence.

Objet : Arrêté relatif à la divagation des chiens

Le Maire de la Commune de Chastreix

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2212-2,
Vu l'article L. 211-22 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, et notamment celle des chiens,

ARRETE :

Article 1 : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'ISSOIRE.

Fait à Chastreix, le 23 mai 2024

Le Maire,

Michel BABUT



Transports scolaires du Puy-de-Dôme

La Région organise et prend en charge le transport des élèves domiciliés dans le Puy-de-Dôme, sous réserve de respecter le règlement régional. Attention : le transport scolaire des élèves en situation de handicap reste de la compétence du Département.

L'abonnement Scolaire + permet de voyager sur le réseau cars Région en toute liberté pour 20€ par an. Abonnement à souscrire au moment de votre inscription scolaire. Contactez la mairie!

La plateforme Allo la Région vous accompagne au 04 8000 7000 du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.

Avant toute démarche, il convient d'aller à la mairie avant le 20 juin!

Ce dispositif permet aux élèves (hors étudiants) de circuler librement sur l'ensemble du réseau de lignes régulières

Cars Région du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, week-ends et vacances inclus. Les frais de dossier de 30 € sont appliqués pour toute inscription réalisée à compter du 20 juillet 2024 (le tampon date de réception faisant foi pour les inscriptions papier). Une inscription bien en amont permet de stabiliser l'offre et de garantir les places disponibles.

Quelles sont les 4 conditions à remplir pour être ayant-droit du transport scolaire ? L'élève doit impérativement être **domicilié dans le Puy-de-Dôme**, sa résidence **doit être à plus de 3 km de l'école** et enfin l'élève doit être **scolarisé**, doit **avoir au moins 3 ans** au plus tard avant le 31 décembre 2024 (né au plus tard le 31 décembre 2021).

Si les conditions sont réunies mais qu'aucune offre de transport scolaire ne peut être proposée, **la famille peut bénéficier sous certaines conditions d'une aide.**

Les enfants en garde alternée peuvent bénéficier d'une prise en charge à partir des domiciles respectifs de chacun des deux parents.

En application de l'article L2242-6 du Code des Transports, **le titre de transport est obligatoire** pour accéder à tout moyen de transport public. En cas de perte, les duplicatas sont facturés 15€.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes TARIFS DES ABONNEMENTS SCOLAIRES DU PUY-DE-DÔME 2024-2025 à compter du 20 JUILLET 2024

STATUT	Régime	Établissement	Tranches d'imposition (voir tableaux au verso)	OPTION 1 : Tarif du titre annuel scolaire	OPTION 2 : Tarif « Scolaire Plus » (OPTION 1 + 20 €)
ÉLÈVES	DEMI-PENSIONNAIRES	De secteur ou option dérogatoire (justificatif obligatoire)	1	135 €	155 €
			2	156 €	176 €
			3	166 €	186 €
			4	182 €	202 €
			5	193 €	213 €
			6	221 €	241 €
			7	243 €	263 €
			8	264 €	284 €
	Hors secteur		1	367 €	Non bénéficiaire
			2	379 €	
			3	340 €	
			4	373 €	
			5	385 €	
			6	460 €	
			7	512 €	
			8	533 €	
ÉTUDIANTS	INTERNES 2 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire	---	60,50 €	80,50 €
	INTERNES 4 trajets/semaine	De secteur ou option dérogatoire	---	91 €	111 €
	DEMI-PENSIONNAIRES	Pas de sectorisation	---	312,30 €	Non bénéficiaire
	INTERNES 2 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	91 €	
	INTERNES 4 trajets/semaine	Pas de sectorisation	---	152 €	

Pompiers : 18 Gendarmerie : 17 Samu : 15
Docteur BENOIST—la Tour d'Auvergne : 04 73 21 52 15
Docteur HUMEAU—Bagnols : 04 73 22 27 73
Docteur LEDOLLEDEC—Tauves : 04 73 21 10 60
Infirmiers La Tour d'Auvergne : 04 73 21 50 21
Pharmacie LEGRAND—La Tour d'Auvergne : 04 73 21 51 02
Pharmacie TAUVES : 04 73 21 12 17
Pharmacie HUGUET—Bagnols : 04 73 22 20 56
112 Numéro d'Appel d'Urgence Européen Unique
114 Numéro pour les sourds et malentendants



Photo d'un
des graffs
Réalisés à la
station
En 2024

Ce journal a été réalisé par l'équipe communication de la commune:

Véronique VINCENT, Leslie WALKER et Agathe ZEHAR.

Nous remercions Véronique VERGNE, les élus et les bénévoles pour leur participation et leurs re-
lectures.

Merci aux habitants qui nous ont aimablement fourni des photos et articles pour ce bulletin.

Directeur de publication : Michel BABUT

Impression :